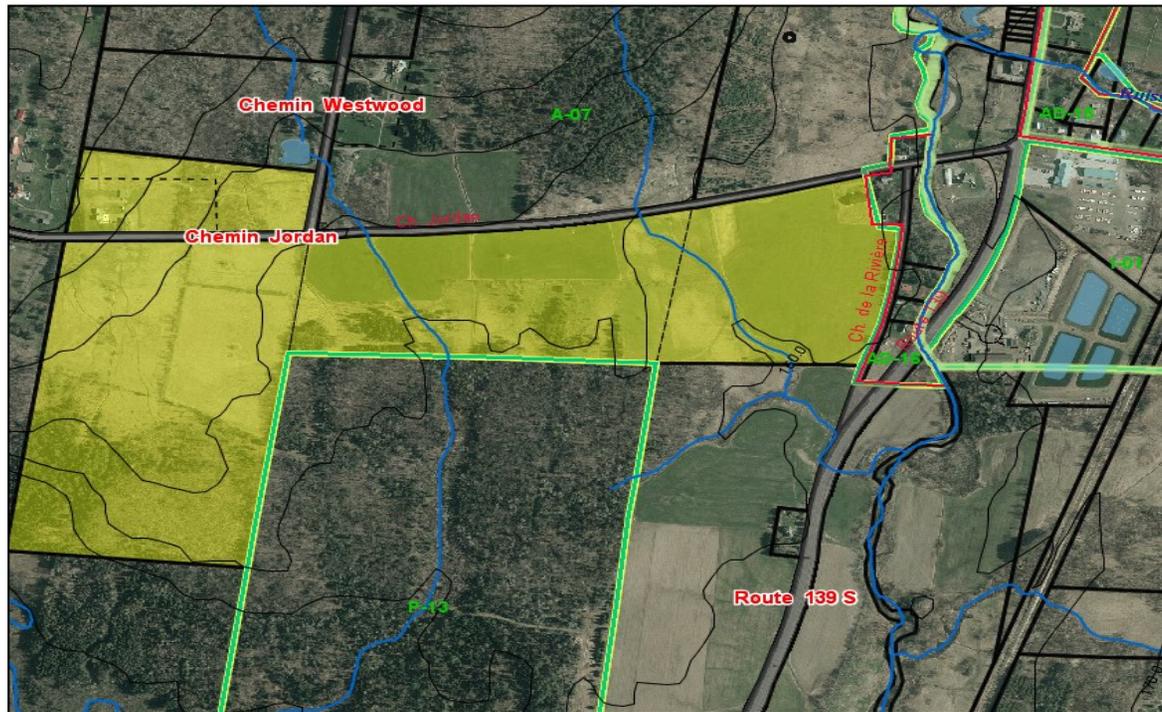


**Relative à la marge de recul avant applicable à un nouveau bâtiment agricole  
sur le lot 5 095 735, sis au 411, chemin Jordan (2021-10041)**



Document accompagnant l'avis public de consultation.

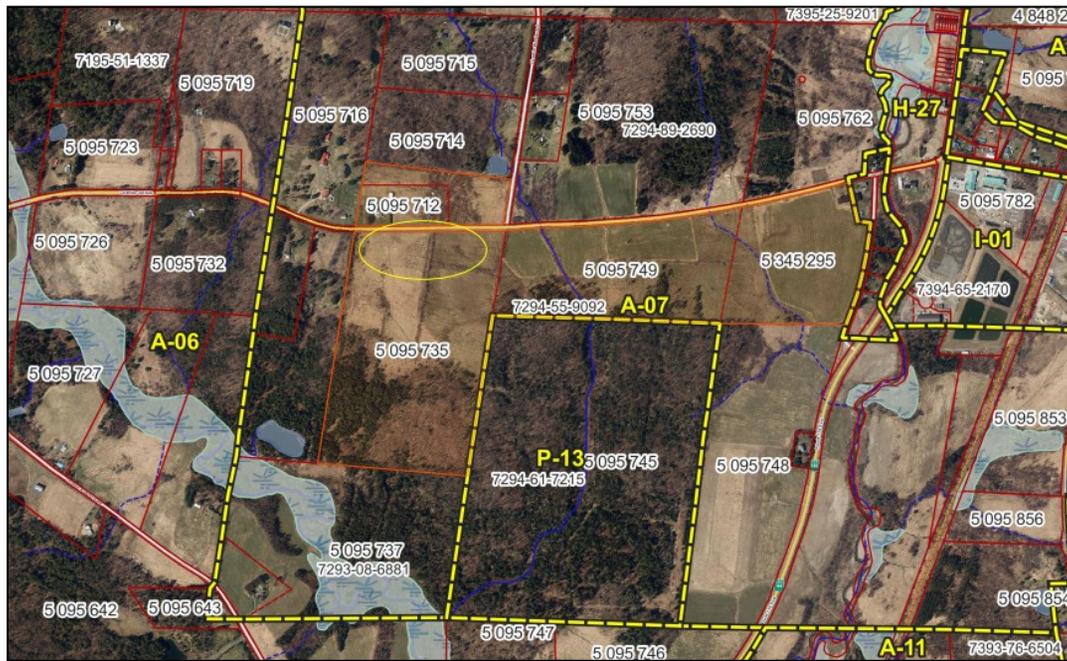
Consultation écrite du 9 au 23 juillet 2021

**Localisation:**

Zone: A-07

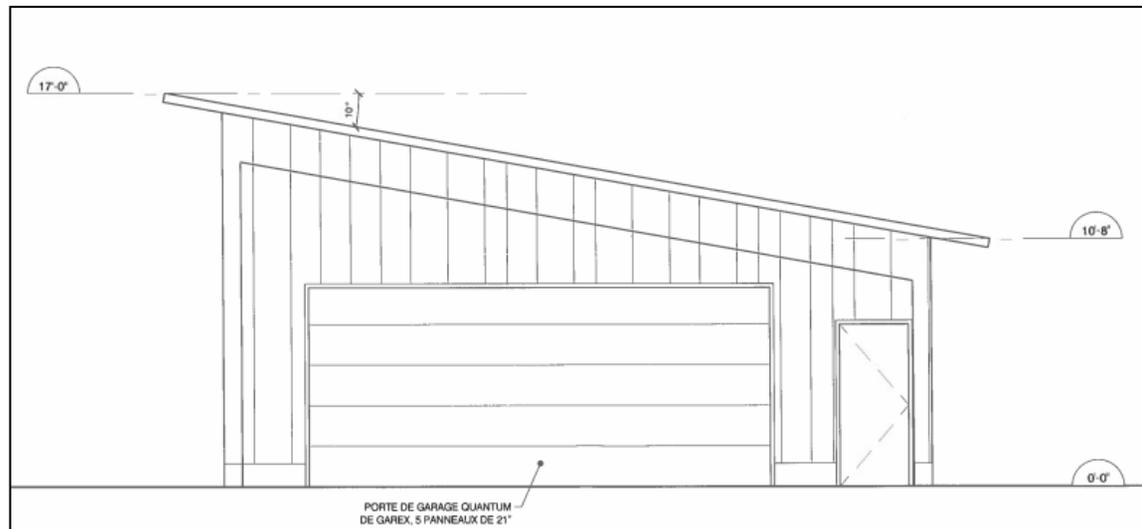
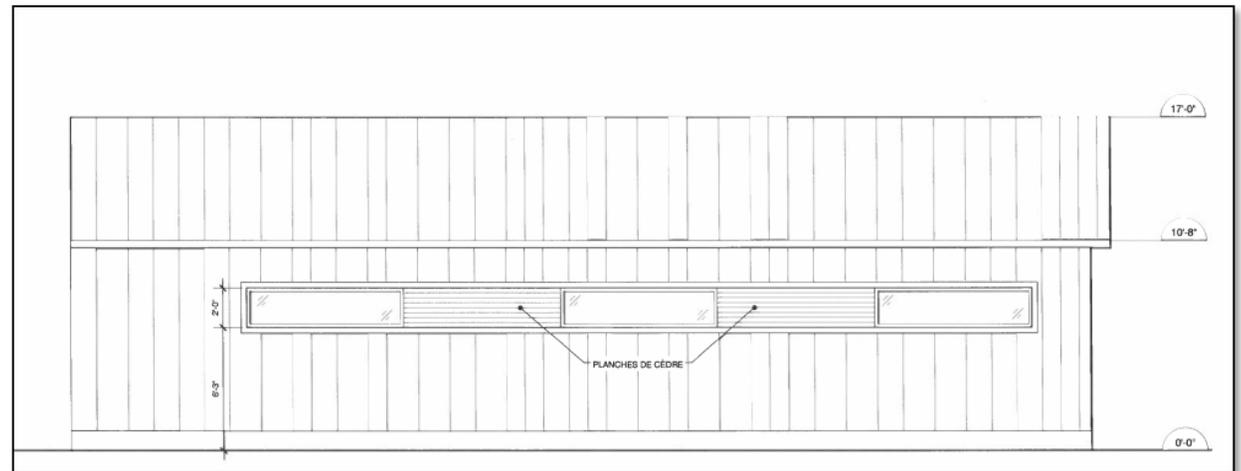
Secteur de PIIA: -

Valeur patrimoniale: -



## Nature de la demande:

Autoriser la construction d'un bâtiment pour la machinerie agricole à une distance de 20 mètres du chemin Jordan, contrairement à la réglementation qui prescrit une dimension minimale de 30 mètres;



## Environnement:



## Éléments pris en considération



- emplacement retenu de faible pente où la présence d'arbres matures dissimuleront le bâtiment;
- les portes d'accès seront localisées sur l'élévation sud du bâtiment et seront non visibles de la voie publiques;
- la dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;
- le respect de la réglementation en vigueur cause un préjudice au demandeur en obligeant l'implantation du nouveau bâtiment agricole dans emplacement en pente;
- la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.